

Tableau comparatif PECB GDPR - CDPO et Certification des compétences du DPO (CNIL)

Certification	Certified GDPR-Data Protection Officer (CDPO) accréditée par The International Accreditation Service (IAS)-États-Unis	Délégué à la protection des données (DPO) certifié conformément au référentiel de certification des compétences du DPO de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)-France
Norme de conformité de la certification	ISO 17024:2012	ISO 17024:2012
Exigences pour la certification	<ul style="list-style-type: none"> - Cinq années d'expérience professionnelle et deux années d'expérience professionnelle en protection des données - 300 heures au total d'activités de protection des données (Rédaction d'un plan de protection des données, Initialisation de la mise en oeuvre de la protection des données, Mise en oeuvre d'une politique de protection des données, Suivi et gestion de la mise en oeuvre de la protection des données, Effectuer des mesures relatives à l'amélioration continue) - réussir l'évaluation (CDPO) ou équivalent - Signer le code de déontologie de PECB 	<ul style="list-style-type: none"> - justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans des projets, activités ou tâches en lien avec les missions du DPO s'agissant de la protection des données personnelles ; ou - justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans ainsi que d'une formation d'au moins 35 heures en matière de protection des données personnelles reçue par un organisme de formation. - réussir l'examen DPO selon les exigences de la CNIL - Signer le code de déontologie de PECB
Examen (format, nombre de questions, durée)	À développement, 12 questions, 3 heures	QCM, 100 questions, 3 heures
Domaines couverts par l'examen	<p>Domaine 1. - Réglementation générale en matière de protection des données et mesures prises pour la mise en conformité</p> <p>Domaine 2. - Responsabilité</p> <p>Domaine 3. - Mesures techniques et organisationnelles pour la sécurité des données au regard des risques</p>	<p>Domaine 1. - Réglementation générale en matière de protection des données et mesures prises pour la mise en conformité</p> <p>Domaine 2. - Responsabilité</p> <p>Domaine 3. - Mesures techniques et organisationnelles pour la sécurité des données au regard des risques</p>
Examen réussi	70% au total	<ul style="list-style-type: none"> - si, au total, au moins 75% des réponses sont exactes - si, pour chacun des trois domaines, au moins 50% des réponses aux questions sont exactes
Frais pour repasser l'examen en cas d'échec	Aucun frais pour repasser l'examen la première fois.	Aucun frais pour repasser l'examen la première fois.
Autres niveaux de certification associés et exigences	CDPO Provisoire, réussir l'examen (CDPO) et signer le code de déontologie de PECB	N/A
Validité de la certification	3 ans	3 ans
Renouvellement de la certification	<ul style="list-style-type: none"> - Déclarer 30 crédits DPC (Développement professionnel continu) par année soit 90 DPC au cours des 3 années correspondantes au cycle de certification - Les frais annuels de maintien de la certification sont de 100 USD. 	<ul style="list-style-type: none"> - réussir un examen de recertification répondant aux exigences de la catégorie 2 du référentiel d'agrément d'organismes de certification pour La Certification des compétences du délégué à la protection des données (DPO) ; et - démontrer que le candidat dispose d'une expérience professionnelle d'au moins un an, acquise dans le courant des trois dernières années, dans des projets, activités ou tâches en lien avec les missions du DPO s'agissant de la protection des données ou de la sécurité de l'information, attestée par un tiers (employeur ou client). - Le tarif pour le renouvellement de la certification est de 500 USD